

Impact

ODD principal

ODDs secondaires



Input		2014	2015	2016	2017	2018
Total ressources engagées	Montant €	665 983 €	704 864 €	606 674 €	542 548 €	668 997 €
Output		2014	2015	2016	2017	2018
Puissance installée	Chaleur	5 274 MWh	5 654 MWh	5 799 MWh	5 926 MWh	5 712 MWh
	Electricité	2 444 MWh	2 566 MWh	2 597 MWh	2 557 MWh	2 375 MWh
Outcome		2014	2015	2016	2017	2018
Profit financier réalisé	Recettes - Dépenses	132 415 €	75 573 €	147 407 €	174 619 €	88 280 €

Production de la fiche

Opération d'inventaire	Schiffflange 2019
Rédacteur fiche	Deveco SA - Jean-Luc Karleskind
Acteur de terrain	Guy Spanier
Valideur inventaire	Albert Kalmes

Réseau de chaleur urbain

Identification		
	Entité légale	Locaux 1
Nom	Commune de Schiffflange	Service d'Urbanisme et de Développement Durable (SUDD)
Adresse	Avenue de la Libération L-3801 Schiffflange	14, Avenue de la Libération L-3801 Schiffflange
Web	www.schiffflange.lu	
Email		
Responsable/ Contact	Albert Kalmes 54.50.61.304 Albert.Kalmes@schiffflange.lu	Guy Spanier 54.50.61.331 Guy.Spanier@schiffflange.lu
Forme juridique	Commune	
Date création		
Note Identification:		

Intention
Quelle était l'intention de ceux qui ont lancé cette initiative ? Quelle tendance l'initiative veut-elle influencer ? Quel effet de réduction d'effets indésirables ou d'augmentation d'effets désirables est recherché ?
* Utiliser rationnellement les énergies primaires La cogénération associe production combinée d'électricité et chaleur. Cette technologie dispose de plusieurs atouts : * Produire un bilan carbone amélioré par rapport à une production séparée d'électricité et de chaleur * Produire l'énergie localement * Réduire les pertes de réseau occasionnées par le transport d'énergie Pour les bâtiments connectés au réseau de chaleur, les avantages sont : * Chauffage à rendement énergétique plus efficace car les grandes centrales génèrent des économies d'échelle et du fait qu'elles sont suivies par des professionnels, dégagent des rendements sensiblement supérieurs à celui des installations privées * Gain de place car il n'est pas nécessaire de réserver un local compartimenté pour la chaufferie ni de construire une Cheminée * Pas d'entretien

Description Initiative
Décrire en quoi consiste l'activité du collectif. Le cas échéant, mentionner les projets futurs.
La système de chauffage urbain à cogénération électricité-chaleur de Schiffflange comprend deux installations. Une première installation est dotée de deux éléments de chaudière à gaz de 1.040 kW chacun et d'un cogénérateur qui produit une puissance thermique de 720 kW et une puissance électrique injectée dans le réseau Creos de 495 kW. Il y a donc une puissance thermique de 2.800 kW alimentant en eau chaude un réseau de chaleur urbain. Les bâtiments suivants sont alimentés par le réseau de chaleur urbain de Schiffflange : * Maison de soins * Centre sportif avec piscine * Terrain de football * 2 résidences communales * 3 résidences privées * 1 école avec piscine d'apprentissage * 1 dépendance d'école * Centre seniors * Bâtiment communal administratif

Réseau de chaleur urbain

Description Initiative (Suite)	Décrire en quoi consiste l'activité du collectif. Le cas échéant, mentionner les projets futurs.
---------------------------------------	--

Une deuxième installation, avec une puissance installée pour le moteur de 294 kW de puissance thermique et 200 kW de puissance électrique et pour la chaudière de 540 kW de puissance thermique, alimente :

- * Maison des Générations
- * 1 école

Projets 2020

- Raccorder d'autres bâtiments

- * Hôtel de Ville
- * Eglise de Schiffange (après avoir reçu l'accord de l'Eglise)
- * 8 résidences privées après que le réseau aura été prolongé
- * ... Autres

- Interconnecter les deux installations

- Ajouter une troisième centrale d'énergie avec 2 ou 3 chaudières à bois/biomasse

- Substituer le bois au gaz pour les installations existantes. La Commune surveille l'évolution de la technologie qui transforme la biomasse en gaz injectable dans le moteur de cogénération. Elle a l'intention de l'utiliser dès que la technologie sera disponible en série au niveau de puissance utilisé par la Commune. (Aujourd'hui, ces installations ne sont disponibles que sur mesure, ce qui dépasse ce que peut gérer la commune de Schiffange.)

Faiblesses - Menaces	Décrire en quoi l'activité du collectif pourrait avoir des faiblesses au regard de certaines cibles. Un exemple de faiblesses serait des créations d'emplois qui généreraient d'importantes pollutions environnementales ou une énorme ponction sur les ressources en eau ou sur un biotope protégé. Un exemple de menace serait la possibilité de plainte d'une entreprise du secteur à but lucratif pour la concurrence déloyale que lui ferait une initiative subventionnée du secteur social.
-----------------------------	---

Le réseau peut être endommagé par des travaux privant les bâtiments connectés de chaleur.

Réseau de chaleur urbain

Classification Cible(s) ODD

1. Pour être prioritaire, il faut qu'il ressorte clairement de la description de l'intention qu'une cible soit impactée.
2. Si plusieurs cibles sont impactées, la cible la plus pertinente sera la "Cible prioritaire". Cette cible définit l'ODD prioritaire.
3. Toute autre cible d'autres ODDs que l'ODD prioritaire sera indiquée dans la zone "Cibles secondaires". Dans l'onglet "Résumé", l'initiative sera également associée à ces ODDs à titre secondaire.

ODD principal



Cible prioritaire de l'ODD principal

7.3	D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique
Commentaire	

Autres cibles de l'ODD principal

7.2	D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial
Commentaire	
7.1	D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
Commentaire	

ODDs secondaires



Cibles des ODDs secondaires

8.4	Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière
Commentaire	
9.4	D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens
Commentaire	
11.6	D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets
Commentaire	
12.2	D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
Commentaire	

Rayonnement

Zone géographique concernée par l'initiative (Commune(s), Canton, Nation...)

Commune de Schiffflange